



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D25SG186

**OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL – AMBULANCES PLATANIA –
22 NOVEMBRE 2025 – ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION D25SG183**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024B-43-SG en date du 04 avril 2024 relative à la location des salles de Fumel Vallée du Lot et à l'actualisation des tarifs et du Règlement Intérieur ;

Vu la demande de la société AMBULANCES PLATANIA en date du 10 octobre 2025, relative à la mise à disposition d'une salle pour l'organisation d'une réunion du personnel, le samedi 22 novembre 2025 ;

Vu la disponibilité de la salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot à la date sollicitée par la société AMBULANCES PLATANIA ;

Vu l'adhésion de la société AMBULANCES PLATANIA au Club d'Entreprises du Fumémois pour l'année 2025 ;

Vu l'accord de Fumel Vallée du Lot de mettre à disposition la salle du Conseil à la société AMBULANCES PLATANIA le samedi 22 novembre 2025 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités liées au développement économique, à l'emploi, l'insertion, la formation sur son territoire, il a lieu d'établir une convention d'utilisation de la salle du Conseil avec la société AMBULANCES PLATANIA ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition de la société AMBULANCES PLATANIA, représentée par son Directeur Général Monsieur DELPIT Julien, la salle du Conseil sis 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL à l'étage de Fumel Vallée du Lot, le samedi 22 novembre 2025 de 8h à 12h, pour l'organisation d'une réunion du personnel ;

2°) – De signer la convention de mise à disposition avec la société AMBULANCES PLATANIA, sis 639 Zone Porte du Quercy, 47500 Montayral, représentée par son Directeur Général Monsieur DELPIT Julien et enregistrée sous le numéro SIRET 384 669 685 00032, pour l'utilisation de la salle du Conseil ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20251016-D25SG186-AR

Reçu le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

3°) – De préciser que le montant de la mise à disposition sera de 35 € pour la demi-journée d'utilisation conformément à la délibération n°2024B43SG ;

4°) – De préciser que les modalités pratiques à cette mise à disposition sont définies dans la convention d'utilisation de la salle et le règlement intérieur signés entre les parties ;

5°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 octobre 2025



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 octobre 2025

Reçu en Sous-préfecture le : 17 octobre 2025

Publié ou Notifié le : 17 octobre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com